



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 27 mars 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 19 mars 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 69
Nombre de procurations : 15

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Rémi DETANG	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Jean-François DODET	Madame Kildine BATAILLE	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Marien LOVICH	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Christine MARTIN	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Céline TONOT	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Didier RELOT
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Monique BAYARD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Brigitte POPARD	Madame Laurence GERBET	Madame Céline RABUT
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Noëlle CAMBILLARD
Monsieur Laurent GOBET	Monsieur David HAEGY	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX

Membres absents :

Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Cyril GAUCHER	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
	Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER
	Madame Delphine BLAYA pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur François SARRON-PILLOT
	Madame Catherine GOZZI pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Madame Isabelle PASTEUR pouvoir à Monsieur Philippe SCHMITT
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY

OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF**ALIAPUR - Contrat-type pour la gestion des déchets de pneumatiques 2025-2029**

En application de la responsabilité élargie des producteurs, la gestion des pneumatiques doit être assurée par les producteurs, importateurs, ou toute personne responsable de la première mise sur le marché de ces produits.

Ces derniers peuvent transférer leurs obligations en la matière à un éco-organisme titulaire d'un agrément. Il perçoit alors des contributions de ses adhérents qui lui permettent notamment de financer les collectivités territoriales qui supportent les coûts de gestion de ces déchets.

Dans la mesure où d'une part l'agrément de Aliapur a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2029 et d'autre part, le Cahier des charges issu de l'arrêté interministériel du 02 décembre 2023 prévoit l'obligation pour les éco-organismes de la filière de proposer, sous l'égide d'un organisme coordonnateur, un projet de contrat-type (ci-après dénommé « Contrat-type pour la gestion des déchets de pneumatiques auprès des collectivités territoriales») au titre de la coordination de la filière, il est proposé que Dijon métropole adhère à ce nouveau contrat afin qu'Aliapur assure pour la période 2025-2029 :

- l'enlèvement des déchets de pneumatiques dans les points de collecte situés en déchetterie,
- la mise à disposition sans frais de contenants et équipements de protection individuelle,
- la contribution à la prise en charge des coûts des opérations de collecte.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le « Contrat-type pour la gestion des déchets de pneumatiques auprès des collectivités territoriales » portant accompagnement par l'éco-organisme Aliapur couvrant la période 2025-2029
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ledit contrat et à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de la présente délibération

SCRUTIN	POUR : 84	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 15 PROCURATION(S)	